

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 7 novembre 2016**

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue le lundi 7 novembre 2016 à 20 h, à la salle du Conseil municipal située au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville, et à laquelle sont présents Monsieur le maire Mario van Rossum, Mesdames les conseillères Diane Thériault et Carole Laroche ainsi que Messieurs les conseillers André Côté, Daniel Bonneau, Philippe Aeschlimann et Gaétan Coutu.

Les membres du Conseil municipal forment quorum sous la présidence du maire. Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente.

1. Ouverture de la séance

À 20 h, le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance.

2016-11-270

2. Adoption de l'ordre du jour

Le maire donne lecture de l'ordre du jour.

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de l'ordre du jour;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose et il est résolu :

- d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé.

Le « Varia » demeure ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-11-271

3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2016 et de la reprise de cette séance le 17 octobre 2016

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2016 et de la reprise de cette séance le 17 octobre 2016;

En conséquence, Monsieur le conseiller André Côté propose et il est résolu :

- d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2016 et de la reprise de cette séance le 17 octobre 2016, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. 1000, rang de la Rivière Ouest : demande de dérogation mineure

La demande de dérogation mineure visant à permettre un empiètement de 30 centimètres dans la marge avant pour la piscine hors terre située au 1000, rang de la Rivière Ouest est présentée.

Il n'y a aucune question de la part des personnes présentes dans la salle.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 7 novembre 2016**

2016-11-272

1000, rang de la Rivière Ouest : demande de dérogation mineure

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie d'une demande de dérogation mineure visant à permettre un empiètement de 30 centimètres dans la marge avant pour la piscine hors terre située au 1000, rang de la Rivière Ouest;

Considérant que le règlement de zonage interdit les piscines dans la marge avant;

Considérant que le refus d'accorder la dérogation mineure engendrerait des préjudices supérieurs à la gravité de la dérogation;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (réf. résolution No 2016-035);

En conséquence, Monsieur le conseiller André Côté propose et il est résolu :

- d'accorder la dérogation mineure, telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-11-273

5.1 Terrain des loisirs : plantation d'arbres (résolution 2016-10-261)

Considérant que le maire a refusé de signer la résolution numéro 2016-10-261 adoptée par le Conseil lors de la reprise de la séance ordinaire du 3 octobre 2016, tenue le lundi 17 octobre 2016, et que celle-ci doit être soumise de nouveau à la considération du Conseil;

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie des soumissions pour la fourniture d'arbres à être plantés sur le terrain des loisirs;

En conséquence, Monsieur le conseiller Daniel Bonneau propose et il est résolu :

- d'autoriser l'achat d'un maximum de 10 arbres de Pépinière Dominique Savio, selon les termes de la soumission numéro 9816 datée du 20 septembre 2016, excluant le transport, le tout pour un montant maximal de 2 000 \$ plus toutes les taxes applicables.

Le maire demande le vote.

Ont voté pour : Monsieur le conseiller André Côté
 Monsieur le conseiller Daniel Bonneau
 Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann
 Madame la conseillère Diane Thériault
 Madame la conseillère Carole Laroche

A voté contre : Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 7 novembre 2016**

2016-11-274

5.2 Terrain des loisirs : jeux d'eau (résolution 2016-10-262)

Considérant que le maire a refusé de signer la résolution numéro 2016-10-262 adoptée par le Conseil lors de la reprise de la séance ordinaire du 3 octobre 2016, tenue le lundi 17 octobre 2016, et que celle-ci doit être soumise de nouveau à la considération du Conseil;

Considérant que les membres du Conseil désirent que la Municipalité dépose un projet dans le cadre du Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec – Volet Fonds des petites collectivités (FPC) pour l'installation de jeux d'eau sur le terrain des loisirs;

Considérant que le projet est évalué à 100 000 \$;

Considérant que la Municipalité devra participer pour le tiers des coûts;

En conséquence, Madame la conseillère Diane Thériault propose et il est résolu :

- d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière;
- de confirmer l'engagement de la Municipalité à payer sa part des coûts admissibles et les coûts d'exploitation continus;
- d'autoriser Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer tous les documents requis, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Le maire demande le vote.

Ont voté pour : Monsieur le conseiller Daniel Bonneau
 Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann
 Madame la conseillère Diane Thériault
 Madame la conseillère Carole Laroche

Ont voté contre : Monsieur le conseiller André Côté
 Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2016-11-275

5.3 Terrain des loisirs : pierres pour le stationnement (résolution 2016-10-263)

Considérant que le maire a refusé de signer la résolution numéro 2016-10-263 adoptée par le Conseil lors de la reprise de la séance ordinaire du 3 octobre 2016, tenue le lundi 17 octobre 2016, et que celle-ci doit être soumise de nouveau à la considération du Conseil;

Considérant que le Comité des Loisirs de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. demande l'aide de la Municipalité pour défrayer le coût d'achat de pierres pour le stationnement du terrain des loisirs;

Considérant que la pierre est déjà en place;

En conséquence, Monsieur le conseiller Daniel Bonneau propose et il est résolu :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 7 novembre 2016**

- d'entériner l'achat d'environ 150 tonnes de pierres pour le stationnement du terrain des loisirs, le tout pour un montant maximal de 2 250 \$ plus toutes les taxes applicables.

Le maire demande le vote.

Ont voté pour : Monsieur le conseiller André Côté
 Monsieur le conseiller Daniel Bonneau
 Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann
 Madame la conseillère Diane Thériault
 Madame la conseillère Carole Laroche

A voté contre : Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2016-11-276

5.4 Terrain des loisirs : installation d'une clôture (résolution 2016-10-264)

Considérant que le maire a refusé de signer la résolution numéro 2016-10-264 adoptée par le Conseil lors de la reprise de la séance ordinaire du 3 octobre 2016, tenue le lundi 17 octobre 2016, et que celle-ci doit être soumise de nouveau à la considération du Conseil;

Considérant que le Comité des Loisirs de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. demande la permission d'installer une clôture sur le terrain des loisirs;

Considérant qu'il a été confirmé que les coûts reliés à ce projet font partie des travaux subventionnés dans le cadre du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150;

Considérant que les Loisirs sont en attente d'un plan préparé par Denicourt-Arpenteurs géomètres inc.;

En conséquence, Madame la conseillère Diane Thériault propose et il est résolu :

- d'autoriser les Loisirs de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. à installer une clôture sur le terrain des loisirs, et ce, à l'endroit qui sera déterminé au plan de l'arpenteur.

Le maire demande le vote.

Ont voté pour : Monsieur le conseiller André Côté
 Monsieur le conseiller Daniel Bonneau
 Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann
 Madame la conseillère Diane Thériault
 Madame la conseillère Carole Laroche

A voté contre : Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 7 novembre 2016**

2016-11-277

6. Comptes

Le maire donne lecture de la liste des comptes.

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la liste des comptes à payer au 7 novembre 2016 totalisant un montant de 35 303,87 \$;

En conséquence, Madame la conseillère Carole Laroche propose et il est résolu :

- d'autoriser le paiement des comptes présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Première période de questions

Les membres du Conseil répondent aux questions des personnes présentes dans la salle.

8.1 Liste de la correspondance

Le maire donne lecture de la liste de la correspondance reçue en date du 7 novembre 2016.

2016-11-278

8.2 MRC du Haut-Richelieu : projet du Réseau électrique métropolitain

Considérant que les villes de Saint-Jean-sur-Richelieu et Chambly souhaitent le prolongement du projet de Réseau électrique métropolitain (REM) de transport collectif jusqu'à l'intersection des autoroutes 10 et 35;

Considérant que le REM permet de réévaluer toute la planification du transport dans la région métropolitaine et d'apporter des solutions novatrices, créant un transport collectif innovant pour les générations futures;

Considérant que la jonction routière 10/35 est un point névralgique du développement économique de la Montérégie;

Considérant qu'un mémoire a été déposé concluant aux mérites environnementaux et économiques d'un tel prolongement;

Considérant que le projet initial s'arrêtant à Brossard pourrait aggraver les problèmes de congestion sur la Rive-Sud;

Considérant la résolution 14508-16 de la MRC du Haut-Richelieu appuyant ce projet;

En conséquence, Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann propose et il est résolu :

- d'appuyer les démarches des villes de Saint-Jean-sur-Richelieu et Chambly afin que le projet de réseau électrique métropolitain de transport soit prolongé jusqu'à l'angle des autoroutes 10 et 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 7 novembre 2016**

9. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil municipal : dépôt

Les formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil municipal suivants, sont déposés :

- Monsieur Mario van Rossum, maire
- Monsieur André Côté, conseiller au siège No 1
- Monsieur Daniel Bonneau, conseiller au siège No 2
- Monsieur Philippe Aeschlimann, conseiller au siège No 3
- Madame Carole Laroche, conseillère au siège No 5
- Monsieur Gaétan Coutu, conseiller au siège No 6

2016-11-279

10. Conciergerie

Considérant l'offre de service datée du 26 septembre 2016 de Monsieur Michel Auclair pour la conciergerie des bâtiments municipaux;

Considérant la liste des tâches de conciergerie préparée par la Municipalité;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose et il est résolu :

- d'octroyer le contrat de conciergerie des bâtiments municipaux à Monsieur Michel Auclair, selon les termes de son offre de service datée du 26 septembre 2016 et de la liste des tâches préparée par la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-11-280

11. Secrétaire-réceptionniste : ratification des conditions de travail et embauche

Considérant la résolution 2016-09-217 par laquelle Madame Danik Desbiens est embauchée à titre de secrétaire-réceptionniste pour le remplacement de Madame Valérie Pelletier en congé de maternité;

Considérant la lettre datée du 25 octobre 2016 de Madame Pelletier indiquant qu'elle démissionne de ses fonctions;

En conséquence, Madame la conseillère Diane Thériault propose et il est résolu :

- d'embaucher Madame Danik Desbiens à titre de secrétaire-réceptionniste de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville et de secrétaire-trésorière pour le Comité des Loisirs de Sainte-Brigide-d'Iberville;
- de ratifier le document daté du 13 octobre 2016 concernant les conditions de travail de Madame Desbiens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 7 novembre 2016**

2016-11-281 **12. Directrice générale et secrétaire-trésorière : ratification des conditions de travail**

Considérant la résolution 2016-09-215 par laquelle Madame Christianne Pouliot est embauchée à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;

En conséquence, Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann propose et il est résolu :

- de ratifier le document daté du 13 octobre 2016 concernant les conditions de travail de Madame Christianne Pouliot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-11-282 **13. Société canadienne de la Croix-Rouge : entente de services**

Considérant la *Lettre d'entente services aux sinistrés entre la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville et la Société canadienne de la Croix-Rouge, division du Québec* transmise par la Société canadienne de la Croix-Rouge en vue du renouvellement de l'entente échue en juillet 2016;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose et il est résolu :

- d'approuver la *Lettre d'entente services aux sinistrés entre la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville et la Société canadienne de la Croix-Rouge, division du Québec*;
- d'autoriser Monsieur Mario van Rossum, maire, et Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer l'entente, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Comité de « La petite séduction » : remboursement de l'avance de fonds

Les membres du Conseil sont informés que l'avance de fonds de 5 000 \$ faite au Comité de « La petite séduction » a été entièrement remboursée à la Municipalité comme suit : un montant de 500 \$ provenant de Madame Claire Samson, députée d'Iberville, et un montant de 4 500 \$ provenant du Comité de « La petite séduction ».

2016-11-283 **15. Rechargement des accotements 2015 : réception définitive des travaux et paiement de la retenue**

Considérant que la Municipalité a octroyé le contrat pour le rechargement des accotements 2015 à Béton Mobile St-Alphonse inc. (réf. résolution No 2015-08-197);

Considérant le rapport daté du 1^{er} novembre 2016 de l'inspecteur municipal indiquant qu'après un an, les travaux respectent toujours le devis;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 7 novembre 2016**

En conséquence, Monsieur le conseiller Daniel Bonneau propose et il est résolu :

- de procéder à la réception définitive des travaux de rechargement des accotements 2015;
- d'autoriser l'émission d'un chèque de 1 501,70 \$ à Béton Mobile St-Alphonse inc. en paiement des sommes retenues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-11-284 16. Rechargement des accotements 2016 : réception provisoire des travaux et paiement

Considérant que la Municipalité a octroyé le contrat pour le rechargement des accotements 2016 à Pavages Maska inc. (réf. résolution No 2016-08-192);

Considérant la réalisation des travaux pour un montant de 13 027,88 \$ incluant toutes les taxes;

Considérant le rapport daté du 24 octobre 2016 de l'inspecteur municipal indiquant que les travaux respectent le devis;

Considérant la retenue de 10 % prévue au contrat;

En conséquence, Monsieur le conseiller André Côté propose et il est résolu :

- de procéder à la réception provisoire des travaux de rechargement des accotements 2016;
- d'autoriser le paiement des travaux s'élevant à 13 027,88 \$ moins la retenue de 1 302,78 \$ prévue au contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-11-285 17. Exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de traitement d'eau potable : contrat

Considérant qu'un appel d'offres par invitation a été effectué pour la fourniture de services techniques reliés à l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de traitement d'eau potable (réf. résolution No 2016-10-251);

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de l'ouverture des soumissions;

En conséquence, Madame la conseillère Diane Thériault propose et il est résolu :

- d'octroyer le contrat pour la fourniture de services techniques reliés à l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de traitement d'eau potable au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme NORDIKeau inc., pour une période de 2 ans (1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018) au prix indiqué à sa soumission et pour un montant maximum de 86 300 \$ plus taxes, la présente résolution constituant le

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 7 novembre 2016**

contrat entre les parties, l'appel d'offres ainsi que la soumission de la firme faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-11-286 18. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2016-2017 : approbation des dépenses

Considérant que le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports accorde à la Municipalité une subvention maximale de 12 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2016-2017;

Considérant que des travaux de rapiéçage mécanisé ont été effectués sur le 9^e Rang, la montée de Versailles, le chemin Lebeau et les rangs de la Rivière Est, des Irlandais et du Lac;

Considérant que des travaux pour le remplacement d'un ponceau sur le 11^e Rang ont été effectués;

Considérant que le coût total des travaux s'élève à plus de 229 860 \$;

En conséquence, Monsieur le conseiller André Côté propose et il est résolu :

- d'approuver les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 12 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;
- de confirmer que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-11-287 19. Traitement des eaux usées : achat de sulfate ferrique

Considérant la résolution 2016-10-252 par laquelle l'achat de 7,75 tonnes métriques de sulfate ferrique de Kemira est autorisé pour un montant maximal de 3 000 \$ incluant toutes les taxes applicables;

Considérant qu'après vérification auprès du fournisseur, il appert que l'achat de 17 tonnes métriques de sulfate ferrique permettrait un coût à la tonne de 212 \$ au lieu de 325 \$;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose et il est résolu :

- de rescinder la résolution 2016-10-252;
- d'autoriser l'achat d'environ 17 tonnes métriques de sulfate ferrique de Kemira, selon les termes de la soumission datée du 26 avril 2016 et du courriel daté du 4 novembre 2016, le tout pour un montant maximal de 4 200 \$ incluant toutes les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 7 novembre 2016**

2016-11-288 20.1 École Notre-Dame-du-Sourire : demande de commandite pour la partie de cartes

Considérant la lettre datée du 29 septembre 2016 de l'école Notre-Dame-du-Sourire demandant une commandite pour la partie de cartes annuelle qui se tiendra le 26 novembre 2016;

En conséquence, Monsieur le conseiller Daniel Bonneau propose et il est résolu :

- d'autoriser l'émission d'un chèque de 100 \$ à titre de commandite pour la partie de cartes annuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-11-289 20.2 Université Laval – Équipe Ultrac : demande de soutien financier

Considérant la lettre datée du 11 octobre 2016 de l'Équipe Ultrac de l'Université Laval, dont fait partie un étudiant résidant dans la Municipalité, demandant un appui financier pour la participation à une compétition internationale annuelle d'ingénierie aux États-Unis;

En conséquence, Madame la conseillère Diane Thériault propose et il est résolu :

- d'autoriser l'émission d'un chèque de 100 \$ à l'Équipe Ultrac de l'Université Laval.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-11-290 20.3 « La Magie de Noël et l'Arbre à souhaits » pour la période des Fêtes

Considérant la lettre datée du 1^{er} novembre 2016 de Madame Josée Martin et Monsieur Christian Sirois demandant un don de 300 \$ pour la réalisation, pour une deuxième année consécutive, de l'activité « La Magie de Noël et l'Arbre à souhaits » qui se tiendra le 11 décembre 2016;

Considérant que cette activité s'adresse à toute la population de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;

En conséquence, Monsieur le conseiller Daniel Bonneau propose et il est résolu :

- d'autoriser un don maximal de 200 \$ pour la réalisation de l'activité « La magie de Noël et l'Arbre à souhaits », et ce, sur présentation de factures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-11-291 20.4 Comité d'embellissement : budget 2016

Considérant la lettre datée du 4 novembre 2016 du Comité d'embellissement demandant l'autorisation de la Municipalité pour la réalisation de deux projets d'embellissement pour la saison hivernale, soit l'achat et la pose de

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 7 novembre 2016**

six oriflammes à scènes hivernales et la décoration des bacs à fleurs et de la façade du bureau municipal;

Considérant que le coût des projets est évalué à 1 500 \$;

En conséquence, Madame la conseillère Diane Thériault propose et il est résolu :

- d'autoriser le Comité d'embellissement à réaliser les projets présentés, le tout pour un montant maximal de 1 500 \$ plus toutes les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-11-292

21.1 Règlement 2016-358-3 amendant le règlement 2006-358 relatif au zonage afin de modifier les dispositions relatives aux usages complémentaires à l'usage résidentiel : adoption

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a adopté le règlement de zonage numéro 2006-358;

Considérant que le Conseil municipal croit qu'il est opportun de modifier les dispositions relatives aux usages complémentaires à l'usage résidentiel;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 4 juillet 2016;

Considérant que la procédure d'adoption a été régulièrement suivie;

Considérant que les membres du Conseil présents déclarent qu'ils ont lu le présent règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

En conséquence, Monsieur le conseiller Daniel Bonneau propose et il est résolu :

- d'adopter le règlement numéro 2016-358-3 amendant le règlement numéro 2006-358 relatif au zonage, tel qu'il suit :

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Le texte du règlement numéro 2016-358-3 fait partie intégrante de cette résolution comme si au long reproduit et peut être consulté aux archives de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.)

2016-11-293

21.2 59, rang Double : demande d'autorisation à la CPTAQ – modification du périmètre de droits acquis

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie d'une demande d'appui à une demande à la CPTAQ pour la modification du périmètre de droits acquis de la propriété située au 59, rang Double;

Considérant que la modification du lotissement permettrait à la propriétaire une meilleure utilisation de son terrain;

Considérant que cette demande ne crée aucun changement ni préjudice au milieu;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 7 novembre 2016**

Considérant que la demande est conforme au règlement de zonage de la Municipalité;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (réf. résolution No 2016-034);

En conséquence, Monsieur le conseiller Daniel Bonneau propose et il est résolu :

- d'aviser la CPTAQ :
 - o que la demande est conforme au règlement de zonage de la Municipalité;
 - o que la demande est appuyée par la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-11-294

21.3 9^e Rang, lot 5 749 873 : demande d'autorisation à la CPTAQ – utilisation à une fin autre que l'agriculture

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie d'une demande d'appui à une demande à la CPTAQ pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture de deux parcelles du lot 5 749 873 d'une superficie cumulative de 2 465,4 mètres carrés pour des fins résidentielles;

Considérant que l'immeuble visé est situé en zone agricole (Ab-1) selon le plan de zonage de la Municipalité;

Considérant que la demande est conforme au règlement de zonage de la Municipalité;

Considérant que les sols naturels pour ce secteur sont classés de catégories 3 et organique;

Considérant que ces deux parcelles ne sont pas actuellement exploitées à des fins agricoles par l'actuel propriétaire;

Considérant que le Conseil est d'avis qu'autoriser la demande aura un impact négligeable sur le milieu agricole environnant;

Considérant que la propriétaire de l'immeuble contigu, situé au 90, 9^e Rang, souhaite acquérir ces deux parcelles pour une utilisation résidentielle;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (réf. résolution No 2016-041);

En conséquence, Monsieur le conseiller André Côté propose et il est résolu :

- d'aviser la CPTAQ :
 - o que la demande est conforme au règlement de zonage de la Municipalité;
 - o que la demande est appuyée par la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 7 novembre 2016**

2016-11-295

21.4 908, rang de la Rivière Est : demande d'autorisation à la CPTAQ – utilisation à une fin autre que l'agriculture – séchage de grains

Considérant la résolution numéro 2015-10-250 adoptée par le Conseil municipal le 5 octobre 2015 avisant la CPTAQ que l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 4 390 941 d'une superficie de 8 212,4 mètres carrés, située au 908, rang de la Rivière Est, pour permettre l'aménagement d'un centre de transbordement commercial est conforme aux règlements d'urbanisme et que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville appuie la demande déposée à la CPTAQ;

Considérant que Madame Vanessa Héroux, technicienne juridique de la CPTAQ, a contacté la Municipalité le 13 octobre 2016 afin de demander à ce que la Municipalité produise une nouvelle résolution afin d'ajouter l'autorisation de faire du séchage de grains à des fins commerciales pour la demande d'autorisation de la Ferme Daigneault SENC;

Considérant que d'autres exploitations agricoles dans la Municipalité effectuent le séchage de grains à des fins commerciales;

Considérant que la demande est conforme au règlement de zonage de la Municipalité;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (réf. résolution No 2016-042);

En conséquence, Monsieur le conseiller Daniel Bonneau propose et il est résolu :

- d'aviser la CPTAQ :
 - o que la modification de la demande est conforme au règlement de zonage de la Municipalité;
 - o que la demande est appuyée par la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-11-296

21.5 Rang de la Rivière Est, lot 4 390 893 : demande d'autorisation à la CPTAQ – utilisation à une fin autre que l'agriculture – résidence

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie d'une demande d'appui à une demande à la CPTAQ pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 4 390 893 P-1 d'une superficie de 3 000 mètres carrés, soit pour des fins résidentielles;

Considérant que l'immeuble visé est situé en zone agricole (A-5) selon le plan de zonage de la Municipalité;

Considérant que la demande est conforme au règlement de zonage de la Municipalité;

Considérant que les sols naturels pour ce secteur sont classés de catégories 3 et 4;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 7 novembre 2016**

Considérant que la superficie demandée est présentement gazonnée et n'est pas en culture;

Considérant que l'usage projeté n'impose pas de distances séparatrices relatives aux odeurs pour les bâtiments d'élevage;

Considérant que la Municipalité a procédé à l'inventaire des espaces disponibles hors de la zone agricole et qu'il reste des terrains vacants pour la construction de résidences;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (réf. résolution No 2016-043);

En conséquence, Madame la conseillère Diane Thériault propose et il est résolu :

- d'aviser la CPTAQ :
 - o que la demande est conforme au règlement de zonage de la Municipalité;
 - o qu'il y a des espaces appropriés disponibles ailleurs dans la Municipalité et hors de la zone agricole;
 - o que la demande est appuyée par la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-11-297

21.6 524, 8^e Rang : demande de modification du règlement de zonage

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la lettre datée du 6 octobre 2016 du propriétaire du 524, 8^e Rang demandant de modifier les règlements d'urbanisme afin de permettre l'entreposage extérieur et le stationnement de véhicules lourds dans la zone mixte (Mrci-1) où se trouve son immeuble;

Considérant que, selon les membres du Conseil, le demandeur n'a pas expliqué clairement le type de commerce ou d'industrie ni le type d'entreposage extérieur qu'il souhaite être autorisé sur le site;

Considérant qu'autoriser l'entreposage extérieur dans la zone Mrci-1 aurait un impact sur le milieu environnant en l'absence d'encadrement approprié;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (réf. résolution No 2016-040);

En conséquence, Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann propose et il est résolu :

- de refuser la demande de modification des règlements d'urbanisme et d'aviser le demandeur que pour que la Municipalité réétudie sa demande, il devra donner plus de détails concernant son projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 7 novembre 2016**

22. Rapports de l'inspecteur municipal, du maire et des comités

Le maire donne lecture du rapport de l'inspecteur municipal et du rapport des permis émis pour le mois d'octobre 2016.

Chacun des membres du Conseil fait un rapport verbal de ses activités.

Monsieur le maire Mario van Rossum donne lecture du rapport du maire pour l'année 2016. Le Conseil décrète que le rapport est publié dans le prochain bulletin municipal.

23. Comité des Loisirs de Sainte-Brigide-d'Iberville

2016-11-298

23.1 Clés du gymnase de l'école

Considérant que deux des clés du gymnase de l'école Notre-Dame-du-Sourire qui avaient été remises à la Municipalité sont introuvables;

Considérant que le Comité des Loisirs de Sainte-Brigide-d'Iberville demande à la Municipalité de remplacer les clés manquantes;

Considérant que la Commission scolaire demande la somme de 350 \$ plus taxes pour la production des clés;

En conséquence, Madame la conseillère Carole Laroche propose et il est résolu :

- d'autoriser l'émission d'un chèque de 402,41 \$ à la Commission scolaire des Hautes-Rivières pour l'obtention de deux clés du gymnase.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-11-299

23.2 Sentier piétonnier : autorisation

Considérant la lettre datée du 4 novembre 2016 du Comité des Loisirs de Sainte-Brigide-d'Iberville demandant l'autorisation de la Municipalité pour mettre en place un sentier piétonnier sur le lot 4 390 813, entre le 490 et le 500, 9^e Rang, incluant l'installation de quatre poteaux en métal;

En conséquence, Monsieur le conseiller Daniel Bonneau propose et il est résolu :

- d'accorder l'autorisation demandée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24. Collecte de sapins

Le dossier concernant la collecte de sapins de Noël est reporté à une séance ultérieure.

25. Varia

Les membres du Conseil discutent du suivi de divers dossiers.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 7 novembre 2016**

26. Deuxième période de questions

Les membres du Conseil répondent aux questions des personnes présentes dans la salle.

2016-11-300

27. Levée de la séance

Madame la conseillère Diane Thériault propose et il est résolu de lever la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mario van Rossum, maire

Christianne Pouliot, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Christianne Pouliot, directrice générale
et secrétaire-trésorière